

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2019-12**

DATE DE CONVOCATION
04/03/2019

L'an deux mil dix neuf,
Le 28 Mars 2019 à 19 heures.

DATE D’AFFICHAGE
04/03/2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents :

Mme Sophie MEURDESOF, Mr Jean DIDIER, Mr Dominique NAVET, Me Fabienne PRIMA, Mr Bernard GRARE, Mr David NOEL, Me Marie-Françoise LECAILLE, Mr Alain FIX, Me Michèle CAFFIER, Mr Bernard MOUSSAY, Me Valérie DRANSART, Mr Guy PETIT, Michel CLABAUT

Présents [14]

Votants [18]

Exprimés [18]

Excusé(s) :

Michel QUANDALLE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
Jean Pierre FLOUR donne pouvoir à Dominique NAVET
Catherine VANDEKERKHOVE donne pouvoir à Alain FIX
Beatrice BOULY donne pouvoir à Valérie DRANSART

Absent :

Michèle AUGÉ

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mr Alain FIX est nommé secrétaire de séance

Objet : RESULTAT LOTS N°2 ET N°04 MAISON DES SERVICES

Monsieur le Maire présente le résultat de l'ouverture des plis pour la Maison des Services, suite à la décision de la commission d'appels d'offres d'un lot infructueux lot n°4 et de lancer une nouvelle consultation pour le lot N°2 dont l'entreprise a déposé le bilan.

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE
LE 15 AVR. 2019



Il en ressort que :

Lot N°2 CHARPENTE BOIS : L'entreprise SUEUR a été retenue pour un montant HT tranche ferme de : **26 486.28 €**

Lot N° 4 MENUISERIE EXT. ALUMINIUM/SERRURERIE : L'entreprise ROGER DELATTRE n'a pas été retenue pour un montant tranche ferme plus PSE de : **115 435.00 €** Ce montant est largement supérieur à l'estimation et une consultation simple va être lancée, la municipalité est en attente de devis.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 18 voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention approuve et valide le résultat de l'appels d'offres.

Conseil Municipal : les Membres présents.
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 28 Mars 2019

Le Maire,



Jean Michel DEGREMONT